

Il faudra travailler plus longtemps pour financer les retraites

Le Premier ministre, Dominique de Villepin, estime que les assurés devront « travailler plus longtemps » pour assurer la « pérennité des retraites » et plaide pour un examen « au cas par cas » des régimes spéciaux prôné par le Conseil d'orientation des retraites (COR).

Les experts du COR et les syndicats semblent s'accorder sur une évidence : pour financer les retraites, il faut remettre les seniors au travail. Le COR attribue en partie le déficit aggravé des caisses de retraites au vieillissement de la population, et au succès d'une mesure de 2003 qui permet des départs anticipés pour les salariés ayant commencé à travailler jeune. Sans compter le chômage.

Le déficit devrait atteindre

3,5 milliards d'euros en 2007, contre 2,4 milliards en 2006.

Pour la présidente de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), Danièle Karniewicz (CGC), il faudra inéluctablement un « effort supplémentaire des Français ». Dans certains « pays en Europe, on part en retraite beaucoup plus tard que 60 ans ». Outre une réforme « au cas par cas » des régimes spéciaux, le COR juge, lui, « stratégique » une amélioration du taux d'emploi des seniors, qui reste « un des plus faibles parmi les pays européens » avec 37,8 % des 55-64 ans contre 42,5 % pour l'ensemble de l'Europe.

M. de Villepin a demandé à son ministre du Travail, Gérard Larcher, de « proposer des indicateurs permanents de la situation des seniors dans l'entreprise ». Mais ces « indicateurs », déjà pro-

mis en 2005, ne suffisent pas aux syndicats. Ils ont réagi au rapport du COR en plaidant pour une politique plus volontariste et « cohérente » de l'emploi des plus de 50 ans.

« Nous avons un vrai problème structurel concernant l'emploi des seniors », a commenté la présidente (CFDT) de l'UNEDIC, Annie Thomas, dénonçant au passage « le double langage du patronat, qui négocie un accord (en faveur de l'emploi des seniors) d'un côté, mais agit différemment dans les entreprises ». Selon elle, le nombre de seniors dispensés de recherche d'emploi (DRE) parce qu'ils ont atteint 55 ans ou 57 ans et demi, « ne cesse d'augmenter », atteignant 415 000 personnes, non comptabilisées dans la catégorie 1 qui sert de baromètre officiel du chômage.

« Prête à des efforts, mais partagée », la CFTC conditionne toute hausse de la durée de cotisation à un « engagement ferme des entreprises à négocier sur le déroulement de la seconde partie de carrière de leurs salariés ».

Opposée à une nouvelle hausse des cotisations retraite, la CGT demande que la « réelle priorité » soit donnée « à l'emploi ».

Pour FO, qui rappelle son « attachement au droit à la retraite à 60 ans », le « problème de l'équilibre des régimes de retraite relève

d'un meilleur partage des richesses produites ».

« Dans une situation où le chômage est élevé et où les conditions de travail et la formation n'ont pas été radicalement transformées (...), la véritable variable d'ajustement des réformes de 1993 et 2003 est la baisse des pensions », déplore la FSU.

Pour le syndical des impôts SNIU, les retraites « doivent demeurer assises sur le principe de la solidarité » et « l'assiette du financement des retraites élargie au-delà des salaires ».

Le MEDEF demande, lui, que « l'ensemble des paramètres » (âge de départ à la retraite, rendement des régimes, etc) soit réexaminé. ■

Retraite : les dossiers prioritaires

Des régimes spéciaux menacés

Nombre de cotisants par retraité en...



Des seniors peu actifs
Taux d'emploi des 60-64 ans



Source : COR

La négociation sur la pénibilité au point mort

Alors que l'on parle d'allonger la durée des cotisations et de réformer les régimes spéciaux de retraite, les syndicats et le patronat peinent à trouver un accord sur la question d'un départ anticipé pour les salariés ayant un travail pénible.

Travail de nuit, travail à la chaîne, port de charges lourdes, exposition au bruit ou aux produits toxiques : l'écart d'espérance de vie est de cinq ans entre un cadre et un ouvrier de 60 ans. Selon le ministère de l'emploi, si la pénibilité physique du travail a globalement diminué ces derniè-

res années, elle est en augmentation chez les ouvriers, même les plus qualifiés.

La négociation sur la pénibilité était un corollaire de la loi Fillon de 2003 sur les retraites, qui, tout en durcissant les conditions de départ en retraite, voulait mieux prendre en compte le cas particulier de ces salariés. Mais le dossier a démarré avec un an et demi de retard et aucune réunion n'a eu lieu depuis mars 2006. « L'État a fait preuve de laxisme en donnant un délai de trois ans pour ce processus de négociation, et il n'a pas donné de repères », critique aujourd'hui la CFDT.

« On sait que c'est un sujet difficile car cela coûte cher, mais on n'a pas décidé d'arrêter », souligne M. Chérèque. Les effets de la pénibilité (invalidité, arrêts longue maladie, dispenses de recherche d'emploi, etc.) coûtent déjà de facto « entre 5 et 8 milliards d'euros chaque année », souligne la CFDT. De son côté, la CGT ne croit pratiquement plus à une réouverture de la négociation et fait un « constat d'échec ». Au-delà, « l'échec de cette négociation pose des questions sur la manière dont va s'ouvrir la négociation sur les retraites du régime général » en 2008, s'inquiète Jean-Christophe Le Duigou (CGT). ■